

**République Française**  
**MAIRIE de CHAUMONT**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 13 Novembre 2025 A 20h00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE**

---

**Présents :** FOËX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, MERY Luc, MANTILLERI Eric, CHATAGNAT André-Gilles, JACCAZ Yan, HONCZARUK Gérald, CHAUMONTET Denis, SUBLÉT Gaétan.

**Excusés :** /

**Non excusés :** /

Mme MERLET Noémie désignée secrétaire.

**Ordre du jour :**

- **Chaufferie bois :**
  - **Autorisation à signer la convention CEE**
  - **Choix de l'entreprise suite à appel d'offres pour travaux chaufferie**
- **Aménagement route de St-Jean : avenant n°1 Duclos TP**
- **Budget : décisions modificatives**
- **Personnel : tableau des emplois administratifs**
- **Auberge communale : tarif location de la seconde salle**
- **Loyer communal : appartement PLAIS n°9**
- **Renouvellement convention territoriale globale 2026-2030**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

\*\*\*

A 20h00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2025 est validé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ajoute avec l'aval des élus trois points à l'ordre du jour : « Devis poteau incendie Ferme du Pré Luison », « ONF », « Convention Syane », puis demande d'annuler un point à l'ordre du jour « Personnel : tableau des emplois administratifs ».

Aussi, Monsieur Le Maire annonce à l'assemblée un recours gracieux déposé par Mr Gérard SUBLÉT à la commune.

*Arrivée de Mr Yan JACCAZ à la séance à 20h08.*

**1. Chaufferie bois : Autorisation à signer la convention CEE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

CONSIDERANT les opérations futures des travaux de la chaufferie bois et du projet de raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur, susceptibles d'engendrer une valorisation de Certificats d'Economie d'Energie,

CONSIDERANT le dispositif de valorisation des Certificats d'Economies d'Energies.

CONSIDERANT la charte « coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »,

CONSIDERANT la convention d'incitation à la réalisation d'économies d'énergies dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » présentée par Mr le Maire,

Le Conseil municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre, 1 voix d'abstention,

- Approuve le projet de convention d'incitation à la réalisation d'économies d'énergies dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » avec la société LEYTON OFEE.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à signer tout document s'y rapportant.

*Arrivée de Mr Jérémy PUZEL à la séance à 20h12.*

## **2. Chaufferie bois : Choix de l'entreprise suite à appel d'offres pour travaux chaufferie**

Monsieur Gérald HONCZARUK, conseiller municipal, sort de la salle et ne prend pas acte au vote.

Dans le cadre de la création d'une chaufferie bois à la place de la chaufferie fioul existante dans l'auberge communale, au second semestre 2025, pour un montant prévisionnel d'exécution des travaux de 141 100.00 € HT, Monsieur le Maire informe les élus qu'une consultation a été faite à plusieurs reprises suite à deux procédures infructueuses. La dernière consultation a été faite à guichet restreint auprès de trois entreprises pour la réalisation des travaux de la chaufferie biomasse avec un lot unique à savoir :

- |  |  |
|--|--|
| • L'entreprise EITF à Epagny planning  | refus de l'offre par rapport aux exigences de et travaux de chaufferie difficilement réalisables en saison de chauffe. |
| • L'entreprise VUACHENERGIE à Chaumont | 129 545.95 € HT soit 155 455.13 € TTC  |
| • FG chauffage à Moye                  | Pas de réponse.  |

Après réflexions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'offre de 129 545.95 € HT de l'entreprise VUACHENERGIE de Chaumont.
- 
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer celle-ci.

### **3. Adhésion par convention au service de Conseil Energie du SYANE**

La Commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques.

En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les objectifs et missions du conseiller énergie, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le SYANE qui avait été validée le 21/01/2022 et qui est à renouveler de mars 2026 jusqu'en juin 2026 (suivant élections municipales).

Notamment :

- l'engagement de la commune sur 4 ans
- le coût de l'adhésion pour la commune, établi à 1 € par an et par habitant (DGF) pour l'année 2026 auquel s'ajoute une part fixe de 200 €/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention,

- Approuve l'adhésion de la commune de Chaumont au service de Conseil Energie du SYANE
- Autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Chaumont et le SYANE

### **4. Aménagement route de St-Jean : avenant n°1 Duclos TP**

Mr le Maire rappelle que l'entreprise DUCLOS TP 74 à Frangy a été mandatée, dans le cadre du marché de l'aménagement du terrain communal face au cimetière et des routes de Saint-Jean et de Chaumontet, pour réaliser les terrassements VRD (LOT1).

La notification du marché initial étant pour ce lot de 338 330.00 € HT au 11/08/2025.

A ce jour, un avenant n°1 est nécessaire pour le changement d'un caniveau à grille route de Saint-Jean, non prévu au marché initial d'un montant de 2879 € HT, soit un nouveau montant de marché définitif qui s'élève à 341 209.00 € HT.

L'avenant est lu en détail ainsi que le devis correspondant.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 voix d'abstention, le conseil municipal :

- Valide l'avenant n°1 de l'entreprise DUCLOS TP 74 pour Le remplacement d'un caniveau à grille route de Saint-Jean d'un montant de 2879 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **5. Budget : décision modificative n°2 budget principal**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une décision modificative est nécessaire suite à un dégrèvement de taxe d'aménagement à un habitant.

Ainsi des opérations doivent être faites pour valider ce dégrèvement à savoir :

### **Investissement**

- En DI : Chapitre 10 :                   compte 10226 : + 504.40 euros,
- En DI : Chapitre 21 :                   compte 2138 : - 504.40 euros

Après délibération, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

## **6. Auberge communale : tarif location de la seconde salle**

Monsieur le Maire demande aux élus de valider la tarification de la location de la seconde salle de l'auberge communale suite à une demande des futurs gérants lors d'évènements.

Monsieur le Maire propose le tarif de 20 € par location de salle pour un événement soit 10 €/m<sup>2</sup> lissé sur 30 jours :

Seconde salle : 50 m<sup>2</sup> x 10 €/m<sup>2</sup> = 500 €/30 jours = 16.67 € arrondi à 20 €.

Après réflexions,

Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- **Valide** la tarification de location de la seconde salle de l'auberge communale par événement à savoir 20 €,
- **charge** Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

## **7. Loyer communal : appartement PLAI n°9**

Monsieur Le Maire rappelle que le parc locatif des logements communaux possède un seul appartement de type PLAI, suivant convention préfectorale et plafond de revenus. Il s'agit de l'appartement n°9.

Il est nécessaire de refixer son montant suite à un départ de locataire.

## **BATIMENT MAIRIE**

Logement	Type	Montant loyer au 01/12/2025 en €	Soumis au SLS (supplément de loyer de solidarité)
N°9	T4	<b>690.11</b>	<b>Oui</b>

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- accepte le montant de loyer fixé à 690.11 € pour l'appartement n°9 de type PLAI soumis à convention préfectorale et plafond de revenus (SLS) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025,
- accepte son augmentation annuelle comme les autres logements au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, suivant indice INSEE.

## **8. Renouvellement convention territoriale globale 2026-2030**

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),  
Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération du Conseil d'administration de la CAF de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales (CTG).

Vu la délibération n°22.49 du 03 novembre 2022 autorisant Mr le Maire à viser la CTG avec la CAF de la Haute-Savoie qui arrivera à échéance le 31 décembre 2025,

Considérant que la Commune soutient la politique de la CAF en matière de jeunesse et d'enfance.

Considérant que la Commune :

- met à disposition ses locaux pour la gestion administrative du Centre de loisirs du Triolet,
- Possède une assistante maternelle sur son territoire,

Le Maire relaie l'invitation de la CAF de Haute-Savoie à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) conjointement avec la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône et les 26 Communes qui la composent soient : Anglefort, Corbonod, Seyssel Ain, Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont-en-Genevois, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Eloise, Franclens, Frangy, Marlloz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Haute-Savoie, Usinens, et Vanzy.

Le Maire informe que la CAF de Haute-Savoie fait directement le lien avec la CAF de l'Ain et qu'elle centralise les informations.

Le Maire souligne que la CTG encadre une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal.

Le Maire informe que la CTG remplace les contrats enfance jeunesse (CEJ) qui étaient en vigueur jusqu'alors.

Le Maire rappelle que la CTG a fait l'objet de la réalisation du diagnostic par la CC Usses et Rhône.

Le Maire précise que la signature de la CTG est attendue au plus tard le 31 décembre 2025.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de CTG annexé à la présente délibération.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré  
avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie de 2026 à 2030,

- **NOTIFIE** cette délibération à :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie,
- La CC Usses et Rhône.

**9. Devis poteau incendie Ferme du Pré Luison**

Monsieur Romain FOËX prend la parole et fait lecture du devis de plus-value d'une variante aux futurs travaux d'eau aux roches pour le GAEC le Pré Luison consistant au passage en fonte DN100 mm et à la mise en place d'un poteau défense incendie.

L'assemblée décide de mettre en attente ce devis de plus-value et de laisser la future équipe municipale choisir ou pas la validation du devis s'élevant à 39 978.00 € HT.

**10. Urbanisme**

Mr Eric MANTILLERI, Adjoint, informe des avis d'urbanisme.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

- PC 07406525X0005 : GELONE Guillaume Rte de St Jean  
Construction d'une maison individuelle avec garage intégré ACCORD du 24 octobre

**DECLARATIONS PREALABLES**

- DP 07406525X0030 : DURMORT Colette 30 impasse du Nant  
Pose d'un portail ACCORD du 24 octobre

- DP 07406525X0037 : BESSE David 1163 Route de St Julien  
Changement de portail ACCORD du 24 octobre
- DP 07406525x0033 : CARON Rémi 643 Route de Loblatz  
Changement ou création d'ouvertures. Remplacement des  
huisseries existantes + création d'une fenêtre de toit ACCORD du 24 octobre

## 11. Intercommunalité

### **Syndicat Intercommunal du Vuache**

Pour préparer l'an prochain, le débat d'orientation budgétaire est lancé.

Le premier changement c'est l'augmentation de la contribution communale qui sera proposée à 4,20 € par habitant, soit 0,20 € supplémentaire. Cette augmentation est justifiée en cohérence avec le coût de la vie mais aussi pour équilibrer le financement du coût fonctionnement du syndicat. Depuis la création du SIV, les contributions communales n'ont jamais couvert le fonctionnement. Pour rappel en 2025, la contribution était de 2212 € : elle sera augmentée de 110€.

D'autres travaux sur les sentiers (sécurisation, signalétique et création d'une nouvelle boucle) et la gestion des espaces naturels communaux ou intercommunaux (débroussaillage et étude) seront prévus. Le contrat forestier Natura 2000 restera en maîtrise d'ouvrage au SIV et non à la structure porteuse régionale. Il sera également proposé l'édition d'un livre "le Vuache, de A à Z" de D. Ernst.

Depuis 4 années d'attente, c'est confirmé, aucun contrat espaces naturels départemental sera signé pour le Vuache. La baisse des aides départementales pour les espaces naturels a chuté de 60%, voir 80% pour certaines actions, à 5% voir même 3%.

### **SIVU Ecole du Triolet**

Les travaux d'extension de l'école suivent leurs cours et risquent pour l'été 2026 de compliquer le bon fonctionnement du centre de loisirs Le Triolet : une demande est faite au déplacement du centre à Marlioz pendant cette période.

### **ONF : forêt communale**

L'ONF a terminé le diagnostic des forêts communales ; place à la rédaction du plan d'aménagement.

Quelques questions sont soulevées : l'exploitation des cèdres dont l'accès est difficile, l'intégration des sites d'escalades dans un régime forestier et l'inscription ou pas des parcelles forestières non soumises au régime forestier.

*Départ de Mr Eric MANTILLERI de la séance à 21h.*

## 12. Divers

### **Aménagement du terrain communal**

Les travaux pour l'aménagement du terrain communal face au cimetière et de la sécurisation des routes de Chaumontet et de Saint-Jean avancent bien.

### **Sécurisation de Chaumont : éclairage public route de l'Afflit**

Pour le problème d'éclairage de la route de l'Afflit, la Sté SPIE est en contact avec le fournisseur ECLATECH : mise en demeure en cours.

### **Radar pédagogique au « Malpas »**

Une réunion publique va être fixée prochainement avec les habitants, riverains de l'impasse du Malpas.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h35, Mr le Maire lève la séance.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 11 décembre 2025 à 19h30**

FOEX Romain

HONCZARUK Gérald

CHATAGNAT André-Gilles

MERLET Noémie

MERY Luc

PUZEL Jérémy

MANTILLERI Eric

JACCAZ Yan

SUBLET Gaétan

CHAUMONTET Denis